

placé, cela ne ferait que retarder le procès. M. Varlet peut maintenant travailler seul : " c'est un bon avocat, mais qu'il a d'affaires qui l'accablent ! ce qui l'oblige à reculer toujours tant qu'il peut... je ne vous cache pas que je suis dans des inquiétudes mortelles... si j'avais été à même de le changer, je n'y aurais pas manqué, mais cela est trop difficile."

6 mai 1753 :

" Je demande à ma famille de quoi faire quelques présents en peaux pour M. de Chamousset, une double robe d'habit, et un manchon pour la dame qu'il vient d'épouser, je sais qu'il a eu la délicatesse de ne vouloir pas me prier de lui faire venir 34 visons et 12 martes, on m'a dit qu'il attendait que le procès fût fini pour cela... Il saura que je les demande. Je demande en outre huit martes pour deux autres personnes... Ainsi si mes frères ne me font point de cadeau, ils prendront sur mon canonicat ce que cela aura coûté."

Le 7 mai 1753, M. de la Corne écrit à ses confrères, qu'il a trouvé au Louvre et aux archives de la Marine des pièces très importantes pour le procès : " Mon avocat les regarde comme péremptoires et ne cesse de me faire des compliments sur mon heureuse découverte. Il assure ou que nos directeurs vont céder ou qu'ils vont se perdre et faire tort à la mémoire de leurs prédécesseurs. Il travaille actuellement à son mémoire.... Pour n'avoir rien à me reprocher, j'ai écrit à l'abbé de l'Isle-Dieu que je venais de découvrir des pièces qui ne feraient point honneur au Séminaire et qu'il ferait bien de leur conseiller de tenir la première parole qu'ils m'avaient donnée et n'ont pas tenue. Ainsi je n'ai plus rien à me reprocher vis-à-vis d'eux, lui ayant marqué que je ne pouvais me dispenser de les faire paraître comme étant très nécessaires à l'intelligence du procès... que d'ailleurs elles répondent par elles-mêmes aux écrits qu'ils nous ont signifiés et qui sont remplis de sophismes et de mensonges."